



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 6 juillet 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 6 juillet 2020 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire	Robert Bérubé
Messieurs les Conseillers	Nicholas Ouellet Philippe Gauvin-Lévesque Pierre Lachaine Sarto Dubé René Royer Martin Morais

Madame Andréane Collard Simard, directrice générale est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des discussions devant être consignés au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le président.

134.07.20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le maire présente l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Étude géotechnique et environnement – Nord-du-Rocher
 - 4.3 Infonuagique – Sauvegarde de données
5. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 5.1 Demande de contribution financière : Fondation de la prévention du suicide
 - 5.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle : Fondation André-Côté
 - 5.3 Moisson Kamouraska – Appui financier
6. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 6.1 Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme – Adoption du budget révisé daté du 20-04-2020
 - 6.2 Acceptation des états financiers 2019 – Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme
 - 6.3 Préparation et installation pour un muret – rue Poulin
 - 6.4 Réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement des installations d'eau potable
 - 6.5 Plan et devis du projet d'augmentation de volume du réservoir principal d'eau potable
 - 6.6 Circulation routière dans la zone scolaire
 - 6.7 Odeurs dans le secteur de la rue St-Alphonse
 - 6.8 Nomination au conseil d'administration du Lys D'Argent
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Demande de permis pour le 12, rue William
8. Avis de motion et règlements

- 8.1 Avis de motion règlement de la rémunération des élus
- 9. Dépôt des documents
- 10. Correspondance
- 11. Nouvelles affaires
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

135.07.20

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

136.07.20

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

137.07.20

4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020, totalisant une somme de 111 331.00 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Andréane Collard Simard, directrice générale, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 juillet 2020.

138.07.20

4.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE - NORD-DU-ROCHER

CONSIDÉRANT le projet d'alimentation en eau potable et collecte des eaux usées sur le chemin Nord-du-Rocher;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'étude a été octroyé à la firme LER et fait partie intégrale de la programmation de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique et environnementale faite par LER a été complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 7 983.29 \$ taxes incluses pour le rapport 3 de l'étude;

QUE cette étude soit financée par le programme de la TECQ 2019-2023.

139.07.20

4.3 INFONUAGIQUE - SAUVEGARDE DE DONNÉES

CONSIDÉRANT l'importance de sécuriser les données financières de la municipalité et d'assurer la fiabilité et la disponibilité de ces données en cas de récupération;

CONSIDÉRANT QUE les solutions de sauvegarde infonuagiques simplifient le processus de sauvegarde traditionnelle à travers un système de sauvegarde qui permet le stockage de fichiers vers de multiples serveurs distants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents de doter la municipalité d'un service de sauvegarde infonuagique pour un montant récurrent de 55 \$/mois plus taxes pour la sauvegarde de 1 téraoctet plus un frais d'installation de 125 \$ plus taxes.

QUE chaque téraoctet supplémentaire à sauvegarder soit de 40 \$/mois plus taxes.

5. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS

Les membres du conseil consultent la liste de correspondance et ajoutent les points suivants :

140.07.20

5.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : FONDATION DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la prévention du suicide du St-Laurent a pour mission de supporter financièrement le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent (CPSICBSL) dans le développement de ses différentes initiatives;

CONSIDÉRANT QUE depuis la pandémie, les intervenants sont en adaptation constante tout en étant davantage impliqués étant donné que la ligne 1-866-APPELLE a doublé en nombre d'appels;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a besoin du soutien de l'ensemble des organisations afin de répondre des services sollicités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Philippe Gauvin-Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la Fondation de la prévention du suicide pour un montant de 100 \$.

141.07.20

5.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE : FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Fondation André-Côté est un organisme de charité dont la mission est de recueillir des fonds afin de rendre accessibles gratuitement et dans toutes les phases de la maladie, une gamme de services d'entraide, d'accompagnement, de confort et de soutien aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'est donnée comme objectif d'accroître le nombre de services offerts à la population du territoire de Kamouraska en plus des municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion annuelle de la municipalité à la Fondation André-Côté pour un montant de 20 \$.

142.07.20

5.3 MOISSON KAMOURASKA-APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage les populations de son territoire de contribuer financièrement à Moisson Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a transmis la résolution 111-2020 adopté lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020, aux termes de laquelle elle exprime le souhait de créer un mouvement de solidarité municipale afin de soutenir financièrement Moisson Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de la Pocatière a répondu positivement en transmettant la résolution 154-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Kamouraska est une banque alimentaire qui couvre six MRC, dont l'action a pour priorité l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui vivent des conditions socio-économiques difficiles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que l'œuvre de cet organisme est essentielle et encore plus dans le contexte actuel de pandémie dû à la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur René Royer et adopté à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la municipalité de Saint-Pacôme verse à Moisson Kamouraska un montant de 250 \$ pour soutenir son action dans le milieu;

QUE mention soit faite dans le *Votre Conseil vous informe* et que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités du Kamouraska afin d'encourager une suite à la vague de solidarité municipale initiée par la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

6. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

143.07.20

6.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DATÉ DU 20-04-2020

Il est proposé par le conseiller monsieur René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la révision budgétaire daté du 20 avril 2020 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS		54 945 \$
DÉPENSES		
Administration		12 358 \$
Conciergerie et entretien		15 492 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres		25 264 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM		24 900 \$
Financement		15 391 \$
Services à la clientèle		4 483 \$
DÉPENSES		97 888 \$
DÉFICIT		42 943 \$
CONTRIBUTION	SHQ 90 %	38 649 \$
	Municipalité 10 %	4 294 \$
Contribution supplémentaire : 200 \$		

144.07.20

6.2 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par le conseiller monsieur René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS		96 881 \$
DÉPENSES		
Administration		15 384 \$
Conciergerie et entretien		10 297 \$

Énergie, taxes, assurance et sinistres	22 922 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	31 136 \$
Financement/Contrepartie immobilière SHQ	16 546 \$
Amortissement des immobilisations	108 \$
Services à la clientèle	365 \$
TOTAL	96 758 \$
SURPLUS	123 \$

145.07.20

6.3 PRÉPARATION ET INSTALLATION D'UN MURET - RUE POULIN

CONSIDÉRANT le projet de collecte des eaux usées sur la rue Poulin;

CONSIDÉRANT QU'une la partie est du cadastre 4320538 a été touchée pour permettre l'installation du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de remettre en état des lieux l'immeuble touché par les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur le conseiller Philippe Gauvin-Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Michel Montmigny pour la préparation et l'installation d'un muret pour un montant maximal de 5 351.32 \$ taxes incluses.

QUE ces travaux soient financés par le programme de la TECQ 2019-2023.

146.07.20

6.4 RÉALISATION DE L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SITES DE PRÉLÈVEMENT DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a adopté une nouvelle réglementation en 2014 concernant la protection de la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme alimente sa population en eau potable à partir d'un réseau d'aqueduc alimenté par quatre puits d'alimentation en eau souterraine situés sur deux sites distincts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de remettre un rapport signé par un professionnel contenant entre autres le plan de localisation des aires de protection et les niveaux de vulnérabilité des aires de protection évalués;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions :

ENGLOBE	2 000 \$ plus taxes
AKIFER	2 250 \$ plus taxes
LE GROUPE SOLROC	6 270 \$ plus taxes
LER	10 200 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à ENGLOBE.

147.07.20

6.5 PLAN ET DEVIS DU PROJET D'AUGMENTATION DE VOLUME DU RÉSERVOIR PRINCIPAL D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la conclusion de l'étude 2019 concernant la capacité insuffisante des réserves en eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT la priorité no. 1 de la programmation des travaux de la taxe d'accise TECQ 2019-2023 portant sur la construction d'un nouveau réservoir à proximité du réservoir principal qui permettra de distribuer l'eau de façon gravitaire et éviter d'ajouter des pompes de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du mandat est d'effectuer la conception, les plans et devis, le devis administratif, le bordereau et la gestion de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 32 570 \$ excluant les taxes.

148.07.20

6.6 CIRCULATION ROUTIÈRE DANS LA ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les automobilistes redoublent de prudence dans la zone scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut fixer la vitesse pour toute route ou tronçon de route sous sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents de limiter la vitesse dans la zone scolaire de la rue Pruchière, et ce, jusqu'à la rue William, à une vitesse maximale de 15 km/hre.

149.07.20

6.7 ODEURS DANS LE SECTEUR DE LA RUE ST-ALPHONSE

CONSIDÉRANT les senteurs nauséabondes du réseau sanitaire dans une zone de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces senteurs sont dues à la station de pompage PP5 en raison du rejet des eaux usées qui se déversent dans la rue William et la rue St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE le problème persiste malgré les tentatives de masquer les odeurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est nécessaire d'apporter une nouvelle solution, bien qu'il ne peut en garantir le résultat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Morais et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'installer des cheminées d'aération entre la rue William et la rue St-Alphonse pour un montant approximatif de 8 000 \$.

QUE le financement du projet soit effectué à même le montant de 10 000 \$ qui avait été affecté au projet qui n'aura pas lieu sur le rang de la Cannelle.

150.07.20

6.8 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYS D'ARGENT

CONSIDÉRANT QUE le Lys d'Argent est une résidence certifiée du réseau québécois des OSBL d'habitations;

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Philippe Gauvin-Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller monsieur Pierre Lachaine au sein du conseil d'administration du Lys d'Argent.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

151.07.20

7.1 DEMANDE DE PERMIS POUR LE 12, RUE WILLIAM

Le conseiller monsieur Martin Morais se retire des discussions.

ATTENDU QUE monsieur Gilles Plourde, inspecteur régional en bâtiment et en environnement nous présente une demande de permis pour une rallonge au bâtiment existant pour le 12, rue William ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire restaurer la remise existante et ajouter une rallonge d'un étage de 16'x 8' avec un coin en angle (45 degrés) ;

ATTENDU QUE toutes les fenêtres de type française à battant de 6 carreaux et les portes sont des matériaux recyclés et seront installées avec des boiseries. Le revêtement des murs sera en bardeaux de cèdre comme la façade.

ATTENDU QUE cette rallonge servira de salorium et aussi pour faire des semis au printemps ;

ATTENDU QUE les travaux sont conformes au règlement numéro 326 portant sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis pour le 12, rue William.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Gilles Plourde, inspecteur régional en bâtiment et en environnement à émettre le permis pour le 12, rue William tel que présenté par le propriétaire.

8. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

8.1 AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller monsieur Sarto Dubé que dans une séance ultérieure le conseil municipal adoptera un règlement pour modifier le règlement 258 portant sur la rémunération des élus.

9. DÉPÔT DES DOCUMENTS

10. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal.

11. NOUVELLES AFFAIRES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

152.07.20

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20:35

Robert Bérubé
Maire

Andréane Collard Simard
Directrice générale

